

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 16 octobre 2023

Délibération n° CP-2023-2697

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Exercice 2022

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jean-Claude Ray

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Crespy (pouvoir à M. Seguin), Mme Dehan (pouvoir à M. Ray), M. Marion (pouvoir à Mme Brunel), Mme Vacher (pouvoir à Mme Khelifi).

Commission permanente du 16 octobre 2023**Délibération n° CP-2023-2697**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Exercice 2022

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 septembre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par délibérations du Conseil n° 2013-4333 du 16 décembre 2013 et du Conseil municipal de la Ville de Lyon n° 2014-6289 du 20 janvier 2014 et suite aux décisions de son conseil d'administration et de son assemblée générale extraordinaire en date du 4 septembre 2014, la SPL Lyon Part-Dieu a été constituée.

Son objet social est relatif :

- à la réalisation, la promotion et l'animation des études, des actions et des opérations d'aménagement,
- à l'acquisition et à la cession d'immeubles et de tènements fonciers,
- à la gestion, la mise en valeur et l'entretien des terrains, ouvrages, équipements et immeubles nécessaires à l'opération Part-Dieu,
- au développement économique,
- à la réalisation et l'exploitation en matière de services urbains innovants et d'optimisation énergétique,
- à la gestion, à titre provisoire, des ouvrages de stationnement réalisés dans le cadre du projet d'aménagement Lyon Part-Dieu.

La société met en œuvre le traité de concession d'aménagement de Lyon Part-Dieu depuis le 15 février 2016.

L'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte, ainsi que des SPL.

Le document présenté au Commission permanente comprend le rapport d'activité des mandataires de la SPL concernant l'année 2022.

Les représentants de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la SPL sont : mesdames Béatrice Vessiller, Véronique Dubois-Bertrand, Sandrine Runel, Laurence Croizier, Dominique Nachury, messieurs Bruno Bernard, Grégory Doucet, Fabien Bagnon, Benjamin Badouard.

I - Bilan financier 2022**1° - Compte de résultat**

L'activité spécifique des SPL impose la différenciation des flux comptables et financiers provenant des recettes et dépenses liées au fonctionnement de la société, des recettes et dépenses liées aux concessions d'aménagement. Les opérations relatives aux concessions sont neutralisées dans le compte de résultat, le résultat net provient des flux non imputables à la concession.

	2020 (en k€)	2021 (en k€)	2022 (en k€)	Tendance 2021/2022
capital social	4 000			stable
participation publique	100 %			stable
dont Métropole	90 %			stable
dont Ville de Lyon	10 %			stable
produits d'exploitation société	2 311	2 427	2 633	↗
charges d'exploitation société	2 311	2 427	2 634	↗
résultat d'exploitation société	0	0	- 1	↘
total produits société	2 315	2 428	2 634,6	↗
total charges société	2 312	2 427	2 634,5	↗
résultat avant impôt	3,7	1,6	0,2	↘
résultat net	2,6	1,2	0,1	↘
situation nette	4 177	4 178	4 178	stable

Les charges de la société marquent une hausse de 8,5 % par rapport à l'exercice précédent. Les frais de personnel, incluant les coûts salariaux complet et les formations, représentent le 1^{er} poste dans les charges de la SPL (78 % des charges contre 77 % en 2021), qui a augmenté de 10,6 % par rapport à 2021. Cette hausse est imputable avant tout à l'augmentation de l'effectif moyen de 9,1 %, en lien avec les remplacements de 4 départs enregistrés en 2021, les retours de collaborateurs à temps plein et l'effet année pleine des créations de poste de l'exercice précédent. L'effectif passe ainsi de 24,3 équivalent temps plein (ETP) en 2021 à 26,5 ETP. Le coût salarial unitaire par ETP n'a augmenté que de 1,5 %, ce qui reflète une gestion maîtrisée du personnel.

Les autres charges de structure n'ont que très peu augmenté (+1,6 %), comparé à une inflation de l'ordre de 5,2 % pour l'année 2022.

Conformément aux termes de la concession d'aménagement, la SPL impute à la concession la part de la rémunération d'aménageur qui correspond aux dépenses engagées par la société en cours d'année. Le résultat de la structure provient des produits non imputables à la concession.

Au cours des 3 derniers exercices, le résultat avant impôt est issu de la rémunération du compte courant bancaire. Il s'élève à 0,2 k€ en 2022 (1,6 k€ en 2021).

La SPL dégage un résultat faiblement bénéficiaire (+134 euros), en phase avec l'objectif d'une adéquation équilibrée entre les moyens et les recettes et une charge d'impôt sur les sociétés limitée.

2° - Bilan

Après l'intégration des résultats, les capitaux propres se montent à 4 178 k€.

Le passif du bilan intègre 17 918 k€ de dette au titre d'emprunts mobilisés pour l'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement de la place Basse sous Béraudier.

À la fin 2022, la trésorerie consolidée de la SPL s'élève à 34 999 k€, dont 1 740 k€ pour le compte société et 33 259 k€ pour la concession.

3° - Contrôles externes de la société

La SPL a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la TVA pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 avril 2021, clôturé en mars 2022 avec un avis d'absence de rectifications, validant sans réserve les pratiques comptables et fiscales au sein de la société.

Un contrôle des comptes et de la gestion de la SPL Lyon Part-Dieu des exercices 2014-2021 a été conduit par la chambre régionale des comptes à partir du 9 septembre 2022 et s'est poursuivi en 2023.

II - Faits marquants 2022 et perspectives 2023 de la concession d'aménagement

1° - Bilan financier de la concession

Selon le compte rendu annuel aux collectivités (CRAC) 2022, le montant global du bilan de la concession s'élève à 563 071 k€, en hausse de 2 635 k€ par rapport au CRAC 2021, du fait de l'avenant n° 5 au traité de concession approuvé par délibération n° 2023-1525 du Conseil de la Métropole du 23 janvier 2023 et de l'intégration de 1 700 k€ de recettes imprévues : une subvention de l'État de 1 670 k€ pour la Vélostation et des produits financiers de 30 k€, qui permettront de couvrir des surcoûts de frais divers et constituer des provisions pour révisions.

Après 7 ans, à mi-concession prévue jusqu'en février 2029, 50 % des dépenses et 53 % des recettes ont été réalisées.

La rémunération de l'aménageur, qui constitue une recette de la société en contrepartie d'une dépense au bilan de la concession, a été prélevée pour un montant cumulé de 15 151 k€ sur un total prévisionnel de 39 510 k€ pour la durée de la concession, soit un taux de réalisation de 38 %.

2° - Faits marquants de l'activité 2022

Les principaux chantiers et réalisations de l'année 2022 concernent les opérations sur le boulevard Vivier Merle, la rue des Cuirassiers, la rue Servient, l'Esplanade Nelson Mandela, ainsi que sur les infrastructures en lien avec le pôle d'échanges multimodal (PEM), parmi lesquels on peut citer :

- les travaux de requalification du boulevard Vivier Merle, avec l'achèvement du tronçon nord entre le cours Lafayette et la rue Servient,
- rue des Cuirassiers : travaux réalisés suite à la modification du projet en 2021, avec une meilleure prise en compte des cycles,
- tunnel Vivier Merle - sortie vers tunnel Brotteaux-Servient : suite aux aléas techniques, la méthodologie des travaux a été adaptée, rendant nécessaire la fermeture du tunnel Brotteaux-Servient à partir d'octobre 2022,
- sortie vers la rue de Bonnel : une remise d'ouvrages de voiries et réseaux divers a été effectuée à la Métropole et à la Ville de Lyon,
- passage Pompidou : des travaux engagés sur le carrefour Villette/Pompidou pour réaliser le parvis est du hall SNCF,
- PEM : ouverture d'une 12^{ème} voie en gare (voie L) ; l'avancée des travaux de la future place Basse Béraudier, de la nouvelle entrée de gare et de l'ensemble immobilier TO-Lyon,
- place des Martyrs de la Résistance : la concertation et les études ont été réalisées en 2022,
- place de Milan : les travaux de démolition du bâtiment B5 ont été achevés,
- centre commercial : l'extension et l'ouverture côté rue Bouchut, l'escalier monumental et une toiture réaménagée ont été ouverts au public,
- la Cité administrative d'État et le lot J : la cession du terrain de la SPL à l'État a été réalisée en mars 2022.

3° - Perspectives 2023

Sur le plan contractuel, l'année 2023 est marquée par la mise au point de l'avenant n° 5 au traité de concession, qui a permis de confier les nouvelles missions à la SPL :

- le pilotage de la procédure de relogement pour la mise en œuvre de l'aménagement de la place de Milan,
- les actions d'urbanisme transitoire avec la réalisation d'une crèche en plein air sur l'esplanade Mandela.

Dans la continuité de l'exercice 2022, l'avancement du projet prévoit les jalons suivants :

- le renouvellement du marché d'aide à maîtrise d'ouvrage urbain, dont le titulaire, la société AUC, portera la nouvelle ambition du projet sur les thématiques environnementales,
- tunnel Vivier Merle - sortie vers Brotteaux-Servient : réouverture de l'accès depuis le boulevard Brotteaux à une voie,
- rue Servient temps 1 et 2 : achèvement des espaces publics à l'est du centre commercial,
- centre commercial : l'ouverture du passage Servient, la poursuite des travaux essentiellement à l'intérieur du centre,
- la Cité administrative d'État et le lot J : les travaux réalisés par l'État se poursuivront ; la consultation d'opérateurs pour la phase 2, permettant la démolition du site et la mise en œuvre d'un programme mixte, devra être finalisée en 2023,
- les études de conception devraient aboutir sur la place des Martyrs de la Résistance et sur l'extension sud de la place de Francfort pour un démarrage des travaux en 2024,
- une concertation s'est tenue entre janvier et mars 2023 sur les 5 ha des futurs espaces publics Cœur Part-Dieu, pour alimenter, notamment, les études de conception du boisement Bouchut, de la place du Lac et de son extension ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la SPL Lyon Part-Dieu au titre de l'exercice 2022.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 17 octobre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231016-311349-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 octobre 2023 Date de réception préfecture : 17 octobre 2023
